

L'an mil sept cents deux le vngtisme Jour du mois  
de may en l'ende puer de launay devant man  
des francs le seigneur de cette paroise, estans agee  
demouron quatre vingt quatre ans et apres avoir  
receu les sacraments de penitence, deucharistie  
et de extreme onction par nos mains et a este  
inhume dans le cimetiere de cette paroise. ou  
nous l'auons porte avec les ceremonies accoustumees  
le quatorzieme Jour du susdit mois de may  
en soy de quoy Jay creste le present acte en  
presence des trois fils et de la fille du dit  
deffunt qui ont assiste a la sepulture. et qui ont  
vous declare ne rien sçavoir signer. de ce auquid

Wouma

Et alique Tibaut qui  
Co Cinqviens feries mit sept Cure Girard  
quinis at est in hunc davi le mouton de l'acte  
francois le Coq aqie demouren foixante  
quinte aut premier martin de l'annee et alique  
thibaut qui noir figure par un l'annee Girard

---